

**Solidaires**



Monsieur Michel EDDI  
*Directeur Général Délégué*  
INRA

Le 17 février 2011

*Objet : Suivi des instances paritaires nationales de l'INRA*

Monsieur le Directeur Général Délégué,

Nous souhaitons attirer votre attention sur des difficultés rencontrées, ces derniers mois, dans le suivi des instances de concertation :

Concernant les CAP, vous avez fin décembre adressé aux organisations syndicales une lettre rappelant les règles de confidentialité ; vous la terminiez en rappelant que cette obligation « *s'attache aux débats et avis des CAP tant que les décisions de l'administration n'auront pas été communiquées aux agents concernés* ». S'agissant de la bonne marche de cette procédure, il se trouve que, depuis la dernière session des mobilités, début décembre :

- aucune note de service n'a, à ce jour, officialisée les décisions de l'administration,
- des procès-verbaux de séance ne sont toujours pas diffusés aux membres des instances. Et ce n'est pas par défaut de relance du secrétaire-adjoint en CAP de TR, par exemple...

Ceci pose problème, au delà même de la contrainte réglementaire, car sur certains dossiers les représentants du personnel ont émis un avis favorable en commun avec l'administration, sous réserve que d'autres situations (parfois prioritaires) soient étudiées. Ces délégué-es devraient pouvoir aujourd'hui s'appuyer sur des PV dans ce suivi (des réponses étant attendues dès fin février).

Il se trouve aussi qu'une collègue de Toulouse a reçu courant décembre, des informations contradictoires de la direction concernant sa mutation.

L'ensemble plaide pour une mise à plat de la procédure afin de clarifier les délais et les circuits d'information lors des mobilités. Le groupe de travail promis ce début 2011 sur la faisabilité d'une campagne annuelle pourrait s'y atteler. Comme nous demandons une nouvelle campagne de mobilité pour l'année 2012, il y a - ici aussi - urgence...

Concernant la CCP non-titulaire, sa mise en œuvre s'avère aussi laborieuse que sa gestation. Sans revenir ici sur les aléas survenus lors de sa première convocation, notre syndicat SUD tient à ce que l'engagement pris, au CTP de septembre, soit tenu ; à savoir : l'inscription à l'ordre du jour de la première réunion,

**Syndicat SUD-RECHERCHE EPST, Branche INRA,**  
**Domaine de la Motte, 35650 LE RHEU 147, Rue de l'Université 75007 PARIS**  
**Tel : 06 75 27 68 74**

Info : <http://www.sud-recherche.org>

contact : [contactinra@sud-recherche.org](mailto:contactinra@sud-recherche.org)

d'un échange sur une charte protégeant le délégué du personnel. Ce qui n'était pas prévu dans la convocation de février. Nous venons d'être informé d'une nouvelle convocation dans des conditions contraintes (sans choix possible entre plusieurs dates). Nous considérons que pour la tenue de cette première réunion de l'instance, l'atteinte du quorum n'est pas une ambition suffisante, la participation d'un maximum de délégué/es doit être visée.

Au vu de l'échéance rapprochée, date pressentie le 18 mars, nous relayons directement la demande d'élargissement de l'ODJ auprès de la Présidente de la CCP, avec en appui le PV de l'échange sur ce point en CTP (16 septembre).

Enfin, concernant le CTP, nous regrettons que l'échange nécessaire avant la mise en œuvre à l'INRA des nouvelles modalités de concertation ne se soit pas poursuivi sereinement, après la réunion que vous aviez qualifiée d'informelle de septembre :

- Sur la question cruciale des modalités de vote, nous avons demandé par écrit, à plusieurs reprises, un débat de fond au CTP de début 2011. Vous avez finalement accepté tardivement, en séance même, que ce sujet soit intégré à l'ordre du jour de la réunion. Ce qui ne nous a pas permis de le préparer aussi profondément que nous l'aurions souhaité, avec notamment l'apport d'un expert.
- Lors de ce CTP de septembre, nous avons fait part de l'avancée de la nouvelle réglementation visant à évaluer l'audience syndicale suivant le périmètre de l'instance concernée, soit concrètement, que les sièges des futurs CHSCT locaux de l'INRA soient attribués au prorata des scores syndicaux dans chaque centre. Ce qui suppose un dépouillement par centre du scrutin CT.
- Nous avons également indiqué notre espoir de disposer, à l'échelon des centres, de Comités Techniques (locaux), en lieu et place des conseils de gestion, où la représentation de l'administration est majoritaire. Des CTP locaux existent déjà au Cemagref...

Nous espérons que le CTP de la mi-mars sera l'occasion d'avancer sur ces derniers points. Concernant le dossier « vote électronique », vu l'urgence, nous préparons un second courrier recensant l'intégralité de notre argumentaire en faveur du maintien du vote par correspondance pour ces premières élections générales d'octobre 2011.

La longueur de ce courrier-requête mesure l'importance des difficultés rencontrées dans la bonne marche des instances. Cette fois encore, nous nous efforçons d'y répondre par des propositions constructives, en espérant que l'énergie ainsi dépensée ne sera pas en pure perte...

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations.

Pour la branche INRA du syndicat SUD Recherche-EPST

Copie à la DRH  
Copie aux autres syndicats de l'INRA

**Syndicat SUD-RECHERCHE EPST, Branche INRA,  
Domaine de la Motte, 35650 LE RHEU 147, Rue de l'Université 75007 PARIS  
Tel : 06 75 27 68 74**

Info: <http://www.sud-recherche.org>

contact : [contactinra@sud-recherche.org](mailto:contactinra@sud-recherche.org)